

L'occitan, sa diversité et son enseignement

Alain Viaut

Numéro hors-série, 2007

Les apports de la sociolinguistique et de la linguistique à
l'enseignement des langues en contexte plurilingue et pluridialectal
Sociolinguistics, Linguistics and the Teaching of Languages in
Multilingual and Multidialectal Contexts

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/017712ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/017712ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue de l'Université de Moncton

ISSN

0316-6368 (imprimé)

1712-2139 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Viaut, A. (2007). L'occitan, sa diversité et son enseignement. *Revue de l'Université de Moncton*, 131–144. <https://doi.org/10.7202/017712ar>

Résumé de l'article

L'occitan, dont l'assise traditionnelle concerne une grande partie du sud de la France, ne bénéficie que de très peu de possibilités dans l'enseignement. Cette situation résulte de plusieurs facteurs qui ne tiennent pas tous du centralisme et d'anciennes incitations au monolinguisme national. La faiblesse de l'aménagement favorable aux langues régionales rencontre maintenant une langue occitane très minoritairement pratiquée, dont la présence sur les médias publics en région n'est que symbolique. Les difficultés de l'occitan, non contrebalancées par une forte demande sociale ni par un volontarisme politique, bien qu'il y ait une évolution favorable dans certaines régions concernées, sont aussi alimentées par un faible niveau de standardisation. Or, ce handicap, qui témoigne d'un maintien de la variation historique, est intégré positivement dans les procédures de l'enseignement avec une conception dynamique du diasystème d'oc assurant pour l'heure des avancées pédagogiques basées sur un équilibre entre bases linguistiques communes, dont l'orthographe, et caractéristiques de la diversité géolinguistique.

L'OCCITAN, SA DIVERSITÉ ET SON ENSEIGNEMENT

Alain Viaut

CNRS-Université de Bordeaux 3

Résumé

L'occitan, dont l'assise traditionnelle concerne une grande partie du sud de la France, ne bénéficie que de très peu de possibilités dans l'enseignement. Cette situation résulte de plusieurs facteurs qui ne tiennent pas tous du centralisme et d'anciennes incitations au monolinguisme national. La faiblesse de l'aménagement favorable aux langues régionales rencontre maintenant une langue occitane très minoritairement pratiquée, dont la présence sur les médias publics en région n'est que symbolique. Les difficultés de l'occitan, non contrebalancées par une forte demande sociale ni par un volontarisme politique, bien qu'il y ait une évolution favorable dans certaines régions concernées, sont aussi alimentées par un faible niveau de standardisation. Or, ce handicap, qui témoigne d'un maintien de la variation historique, est intégré positivement dans les procédures de l'enseignement avec une conception dynamique du diasystème d'oc assurant pour l'heure des avancées pédagogiques basées sur un équilibre entre bases linguistiques communes, dont l'orthographe, et caractéristiques de la diversité géolinguistique.

Abstract

The Occitan language, which has traditionally been used over a generous swath of Southern France, has not been the subject of much educational consideration. This is the result of several factors that are not all rooted in French centralism and former incentives to promote national monolingualism. However, weak regional language planning has reduced the Occitan language to use by a very small minority and to an all-but-symbolic place in the public media. The difficulties

faced by Occitan have not been counterbalanced by strong social pressures or political will, despite positive developments in some of the concerned regions, and are exacerbated by a low level of language standardization. Yet this handicap, which is rooted in the maintenance of historical variation, has been positively integrated into teaching practices through a dynamic conceptualisation of the Occitan diasystem. This approach ensures, for the time being, pedagogical progress founded on a balance between linguistic similarities, such as shared spelling, and features of geolinguistic diversity.

La question de l'enseignement de l'occitan en France a été posée dans la rue lors de la manifestation en faveur de l'occitan qui s'est déroulée le 22 octobre 2005 à Carcassonne. Environ 8000 personnes se sont pour la première fois ainsi retrouvées avec pour mot d'ordre la langue occitane, son statut et son enseignement¹. Ce chiffre, en soi assez peu important, révèle le déficit de socialisation de cette question au sein de la population du Sud de la France tout en témoignant d'une capacité de mobilisation récemment acquise de militants et de sympathisants autour de ce thème. Cette socialisation dont la relativité est attribuable à de multiples causes, l'est au moins aussi à un manque d'informations basiques, à l'étalement géographique et au manque d'homogénéité démolinguistique et en termes de représentation sociolinguistique.

Le contexte de l'enseignement de l'occitan est sur le plan légal le même que celui de l'ensemble des autres langues régionales de la France métropolitaine. Il n'est en rien obligatoire et propose comme possibilités celle d'une filière à gestion associative (écoles *calandretas*), fondée au départ sur le principe de l'immersion en langue devenue seconde, ce principe ayant été remis en cause par le Conseil d'État (cf. décision n° 238653 du 29 novembre 2001), celle de sections bilingues dans l'enseignement public, et celle d'une voie très variable qui va de l'initiation à la langue à l'apprentissage comme matière. D'un côté, ces possibilités sont réelles et représentatives du seul cadre légal en matière d'aménagement linguistique des langues régionales en France. Des efforts ont été faits et continuent de l'être dans les Académies concernées par

l'occitan, dans les centres de documentation pédagogique, de la part des collectivités territoriales à travers les mesures d'accompagnement qu'elles ont compétence à gérer. D'un autre côté, l'offre institutionnelle est loin d'être générale et la question de la continuité d'effectifs suffisants propre à justifier l'offre est également posée.

Conditions entre autres d'une orientation des choix de la part des parents d'élèves et des élèves eux-mêmes, des sensibilisations n'existent pas ou commencent juste à apparaître à l'initiative d'associations et de certaines collectivités territoriales. Le problème de l'harmonisation des méthodes et des mesures entre les différentes Académies concernées continue aussi à se poser. Des manuels de grande qualité, conçus pour être utilisés sur l'ensemble du domaine linguistique, commencent cependant à voir le jour (cf. *infra*, *Òc-ben !*). Malgré des avancées, des difficultés subsistent, d'autres apparaissent comme celles qui découlent de la réduction du nombre des options dans les collèges et lycées, la suppression de la faculté de prendre la langue régionale comme langue vivante 2 ou 3 en collège et lycée, du fait, depuis la loi Fillon (loi n°2005-380 du 23 avril 2005 *d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école*) de son traitement désormais inégal par rapport aux autres langues vivantes qui, elles, font partie du socle commun de connaissance. L'article 20 de cette loi, qui ouvre des possibilités nouvelles découlant de conventions entre l'État et les régions², n'annonce cependant pas de garanties quant à l'harmonisation de mesures entre les différentes collectivités territoriales concernées. Or, ce point est particulièrement crucial pour l'occitan déjà réparti sur tout ou partie de huit régions administratives. Un certain flou apparaît ainsi auquel s'ajoute, depuis trois ans, la réduction très importante du nombre de postes offerts au CAPES d'Occitan - langue d'oc (d'une vingtaine selon les années à trois ou quatre).

Au résultat, les estimations pour l'ensemble du domaine occitan ne sauraient être que peu encourageantes à partir des chiffres et des pourcentages annoncés quant à la population scolaire touchée de près (enseignement immersif et bilingue) ou de loin (matière, initiation ou éveil). Dans l'Académie de Toulouse, qui vient en premier pour la présence de l'occitan dans l'enseignement dans un groupe de tête où figurent aussi celles de Bordeaux et de Montpellier, la population scolaire

concernée par cette langue essentiellement comme matière était d'environ 11 % des élèves du secondaire à la rentrée de 2005. Or, malgré ce contexte où l'offre et la demande ne sont que peu développées, la progression a été forte ces dernières années, comme du reste dans les autres académies, avec une progression de 43,64 % de 1999-2000 à 2004-2005. L'évolution a également été significative dans cette même académie, dans les sections bilingues français-occitan d'écoles maternelles et élémentaires publiques³, passant de 416 élèves en 1995-96 à 1 454 à la rentrée 2005, soit trois fois plus en dix ans⁴, sur un total toutefois, la même année, de 261 430 élèves.

L'occitan, devenu de plus en plus minoré et minoritaire, est de nos jours marqué par une érosion plus rapide des usages traditionnels que pour les autres langues régionales, et par la quasi-disparition de la transmission des variétés héritées. Cela a été constaté en particulier lors du recensement de 1999, à travers l'enquête *Étude de l'histoire familiale*, dans la partie « Transmission familiale des langues et des parlers » (Héran *et al.*, 2002; Clanché, 2002). Cette langue est également peu standardisée, en dehors d'une orthographe commune qui fonctionne majoritairement sur l'ensemble du domaine d'oc.

1. La prégnance d'un contexte pluriel

L'occitan apparaît ainsi à travers un polymorphisme à plusieurs niveaux. Les formes écrites de l'occitan se fondent depuis longtemps sur les caractéristiques de ses variétés primaires. Cela est patent depuis la fin du Moyen Âge et la perte de son autonomie linguistique. Cette perte s'est d'abord traduite par l'abandon de la koinè des écrivains lyriques de cette époque puis des principales variantes standardisées principalement utilisées au sud du domaine pour les usages institutionnels ou réglés par le droit. L'abandon d'un système orthographique propre, largement employé jusqu'alors, céda la place à différents systèmes dépourvus d'instances régulatrices, s'inspirant le plus souvent de solutions individuelles ou de celles connues pour être appliquées au français. Le phénomène est classique que celui de l'emprunt d'éléments du code de transcription de la langue dominante constaté pour l'occitan par rapport au français au nord des Pyrénées, ou par rapport au castillan et au catalan dans le Val d'Aran. À partir du XIX^e siècle, l'idée d'une orthographe commune resurgit de

plus en plus explicitement, soit que celle-ci pût être mise en œuvre pour noter la langue à travers ses variétés géographiques, soit qu'elle servît prioritairement à en noter une variété normée vouée par ses promoteurs à jouer un rôle directeur et à se standardiser. De fait, les tentatives qui découlèrent de ces questionnements classiques ont produit deux orthographes utilisées de façon significative.

L'une, dite « alibertine », « normalisée », « normée » ou « classique », du nom de son promoteur, Louis Alibert (1874-1959), reprend et actualise les usages médiévaux en la matière, tout en s'inspirant, pour certains choix, de l'orthographe moderne du catalan pour les signes diacritiques notant les accents primaires. Elle est majoritairement utilisée de nos jours dans l'enseignement et la création. L'autre, dite « mistralienne », mise en valeur par les écrivains provençaux du félibrige à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, repose, comme l'alibertine sur une prise de conscience de l'unité linguistique. Tout en intégrant une partie des solutions médiévales, elle est par ailleurs phonétisante. Fondée au départ sur la transcription de variétés locales de provençal, cette orthographe bénéficia du prestige du chef-d'œuvre littéraire mistralien et d'autres écrivains provençaux du XIX^e siècle et du début du XX^e. Plus récemment, le grand poète Max-Philippe Delavouët (1920-1990) a incontestablement contribué à sa mise en valeur. Son orientation phonétisante la rend certes applicable à toute prononciation de l'occitan sans avoir la précision d'un alphabet phonétique et sans assumer de façon homogène d'autres fonctions entre autres étymologique et morphologique. L'orthographe alibertine s'avéra plus opératoire, partant des mêmes réalités sociolinguistiques quant à l'état très peu avancé de la standardisation, même, par grands sous-ensembles, de l'occitan. Son caractère plus étymologisant, phonologisant et morphogrammatique que le précédent, en étant plus stable et invariant et, par conséquent, plus adapté à une communication élargie, lui a permis de couvrir, moyennant quelques aménagements régionaux, l'ensemble du domaine linguistique concerné. Parmi les aménagements de détails, certains furent négociés pour le gascon dans les années 1950 dans le cadre de l'Institut d'études occitanes (1952; Bec, 1956), ainsi que, plus tard, en 1981 (Direccion general..., 1982), pour sa variété aranaise co-officielle depuis 1990 en Espagne. Demeurant en amont d'un processus de standardisation, cette orthographe n'a cependant pu encore accompagner l'apparition ou l'émergence d'une

variété normée et référentielle, et encore moins standardisée, reconnue dans cette fonction par l'ensemble d'oc. Et ceci contrairement à ce qui fut parfois allégué tant à propos de l'hypothèse d'un rôle de variante directrice qu'aurait pu, ou pourrait, jouer l'occitan central tel que défini par Pierre Bec (1972 : 44-45), qu'à propos d'une supposée conception hégémoniste reliant cette orthographe à une forme d'occitan central ou languedocienne censée s'imposer à l'ensemble des variétés historiques de cette langue. Sans savoir si ce scénario aurait pu se développer, certains indices comme celui offert par les épreuves du CAPES d'Occitan-langue d'oc montrent qu'à l'écrit certaines formes régionales d'occitan prédominent avec, dans un ordre décroissant, le languedocien, le gascon et le provençal, les dialectes du nord étant plus estompés, même si leur présence à l'oral demeure d'un niveau *a priori* comparable⁵.

D'une part, cette langue n'est encore utilisée, en traduction du français, que pour très peu d'usages publics prestigieux ne serait-ce même que symboliques⁶, en dehors de quelques panneaux d'entrée et de sortie de bourg et de plaques de noms de rue. D'autre part, en ce qui concerne les usages littéraires, domaine traditionnel d'excellence de l'occitan, suivant en cela une longue tradition réactivée par Frédéric Mistral au XIX^e siècle, la production a continué à progresser au cours du XX^e siècle en utilisant de plus en plus l'orthographe alibertine, appliquée à des variantes ou des sous-variantes topoclectales sans que cela fût perçu comme étant dévalorisant. Ce constat vaut pour l'ensemble des productions littéraires qui purent être publiées au cours du XX^e siècle et en ce début de XXI^e, aussi bien à l'est du domaine, avec Max Rouquette (1908-2005) ayant utilisé la variante montpelliéraine du languedocien, qu'à l'ouest avec le poète Bernat Manciet (1923-2005) ayant utilisé la variante landaise et occidentale du gascon, pour ne prendre que ces deux exemples illustres⁷.

Partant de l'observation de ces usages et aussi d'autres, dans l'enseignement et les médias, l'occitan peut paraître engagé dans un processus de standardisation polycentrique (Sumien, 2004). Cela n'empêche nullement une autorégulation minimale pour les quelques emplois publics de la langue. Ainsi en est-il essentiellement jusqu'à présent dans l'enseignement et les médias. Les médias pourraient jouer un rôle d'envergure dans ce domaine, et le peu qui existe paraît aller dans ce sens avec, essentiellement, la télévision publique offrant une émission

hebdomadaire sur France 3 dont le format varie selon les régions, de trente à quarante minutes sur les stations de Toulouse, Montpellier et Marseille, à six minutes sur celle de Bordeaux depuis début 2006. Ces tendances ne sont que virtuelles étant donné le caractère symbolique des temps d'antenne octroyés à ce jour. Pour la presse, il conviendra de retenir au moins, avec environ un millier et demi d'abonnés, l'hebdomadaire entièrement en oc, *La Setmana*, adepte du polydialectalisme en accordant une place prédominante au languedocien.

2. Cerner l'objet « occitan »

L'occitan est ainsi une langue minoritaire, parmi celles qui sont qualifiées de *régionales* en France, qui ne correspond pas, à travers son identification culturelle et son histoire à l'existence historique d'un État, ou à un sentiment homogène de nation. Néanmoins, son émergence comme langue romane autonome est une des plus anciennes. Cette autonomie fut précocement consacrée par l'emploi, à partir du début du XII^e siècle, d'une koinè en littérature et de standards régionaux dans les usages publics et formels relevant du droit privé, de la justice et de l'administration.

En dépit de ces antécédents, le nom de la langue, *occitan*, équivalent de « langue d'oc », fait à la marge l'objet de débats, à la différence du breton, du basque, ou du corse, même si, en dehors de *patois*, encore majoritairement employé, ce glossonyme progresse et vient généralement en second dans les résultats des sondages disponibles à ce jour. Dans celui qu'a récemment réalisé l'IFOP sur les langues régionales en l'Auvergne (IFOP, 2006), sur un échantillon de 804 personnes, le nom *patois* vient encore en premier avec 84 % des réponses, tandis qu'*auvergnat* est donné par 15 % des enquêtés, *occitan* par 9 % et *langue d'oc* par 4 %. En comparaison, les sondages de même nature sur les pratiques et représentations de l'occitan réalisés en 1997 dans les régions Languedoc-Roussillon et Aquitaine donnèrent respectivement 32 et 36 % pour *patois*, et 34 et 14 % pour *occitan*. À des échelles départementales, des dénominations telles que *béarnais* ou *bigourdan* peuvent en revanche s'affirmer. Il apparaît aussi que des dénominations peuvent fonctionner sur le mode de la synonymie et non de l'exclusion. Si le terme *occitan* est vieux de plusieurs siècles, sa socialisation moderne n'a que quelques

décennies. La dénomination qui s'était surtout répandue au cours du XIX^e siècle avait été celle de *patois*, aussi bien exonyme qu'autonyme, désignant notamment des variétés primaires du français-langue d'oïl, du franco-provençal et de l'occitan. Pour certains, *gascon* et *provençal* désignent également des entités linguistiques perçues comme étant autonomes ou séparées, en s'appuyant pour les uns sur la représentation de la distance linguistique, pour les autres sur une tradition prestigieuse. Quoique, formellement, le mot *occitan* prédomine dans les travaux de romanistique pour nommer l'ensemble linguistique d'oc et soit le seul à être utilisé dans les textes officiels en France et en Italie, ou bien aussi associé à *langue d'oc* comme pour le CAPES, ou à *aranais* en Espagne, l'emploi de la dénomination *langues d'oc* au pluriel apparaît parfois⁸. Singulier ou pluriel, dans les deux cas, la construction ou la déconstruction sociolinguistiques de langues suit des choix idéologiques qui exploitent des éléments descriptifs pour étayer des représentations dont les pôles s'ancrent dans l'exploitation de la cohérence ou de la distance linguistiques qui sont alors argumentées, voire poussées à des fins légitimantes.

Alors que le provençal est habituellement intégré à l'occitan, David Dalby, dans ses travaux de typologie linguistique, selon la même démarche, l'individualise comme langue régionale à part : « le statut séparé du provençal a dû être défendu non seulement contre le français mais aussi contre les tentatives de l'assimiler à un « dialecte » d'une grande « langue » occitane. » (Dalby, 1992 : 164). Le faisceau occitan, ou macro-langue d'oc, forte de dix langues, ne comprend pas le gascon, monolangue du faisceau « pyrénéo-gascon » (Dalby, 1993 : 11-19). La définition sociolinguistique du provençal comme langue est justifiée par l'interprétation « autoglossonymique » chez Philippe Blanchet (1991 : 89; 1992 : 21). Le recours aux notions de conscience et de démocratie linguistiques implique aussi la prise en considération - le cas du provençal ressemble là à celui du valencien - de l'autre attitude, intégrative, ou occitanisante, également présente en Provence, même si est invoqué de façon proclamatoire le fait que : « pour les Provençaux, comme pour beaucoup de sociolinguistes et la plupart des institutions régionales, nationales et internationales, le provençal est une langue distincte parmi les langues de la famille d'oc » (Blanchet, 2001 : 6). Au vu de ces assertions faisant état de la représentation de telle réalité linguistique

comme autonome ou participant d'un continuum, on s'interrogera sur les critères retenus par certains typologistes pour justifier des choix dans les classements des langues. L'emploi du mot *langue* pour désigner une expression linguistique ne relève pas que de la seule technique classificatoire. Quelles que soient les précisions entourant son utilisation, celle-ci témoigne du contexte social dans lequel ce mot prend place.

La possibilité pour telle expression linguistique de ressortir d'une émergence sociolinguistique n'est pas à remettre en cause, et le linguiste est là pour en décrire le mieux possible la nature et le contenu. Quant à l'éventuelle part d'implication de celui-ci dans ce type de processus, elle est en règle générale précisée ou bien transparait assez d'elle-même. Comme en écho aux questions posées à la conception globalisante de l'occitan qui s'inscrivent dans la tradition, le site de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF⁹), ne se contente pas de le citer comme le basque ou le breton, mais le décrit comme suit : « parlers d'oc ou occitan (gascon, languedocien, provençal, auvergnat, limousin, vivaro-alpin) ». La formulation vaut d'être comparée à celle qui consacre des individuations en cours ou postulées dans la partie d'oïl du domaine roman français : « langues d'oïl (franc-comtois, wallon, champenois, picard, normand, gallo, poitevin-saintongeais, lorrain, bourguignon-morvandiau) », qui ne correspond d'ailleurs pas à une reconnaissance dans l'enseignement, hormis pour le gallo, malgré une réalité encore tangible sur le terrain comme dans le cas du picard par exemple¹⁰. Ces détails de présentation trouvent leur raison d'être dans une stratégie de la nomination linguistique, nommer une langue revenant à l'instituer selon une conception préconçue dans un environnement social et politique. Pour revenir à l'occitan, on notera un décalage entre la présentation actuellement diffusée par la DGLFLF et celle qu'en avait faite Bernard Cerquiglini (1999) dans son rapport remis en vue de l'adhésion de la France à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe : « occitan (gascon, languedocien, provençal, auvergnat-limousin, alpin-dauphinois) ». La présentation typographique des langues d'oïl et de l'occitan dans ce rapport y est exemplaire de deux configurations : les parenthèses utilisées pour la présentation de la diversité fonctionnelle de l'occitan traduisent autant la personnalité des parties que leur inclusion dans l'unité; la mention *langues d'oïl* au pluriel est suivie des dénominations propres à chacune

d'entre elles, placées l'une à la suite de l'autre, après les deux points de la ponctuation.

3. La gestion de la diversité par l'enseignement

Par rapport aux tendances dont il vient d'être fait état, illustrations de débats au sujet de la variation de l'occitan et de sa prise en compte, il convient maintenant de poser le regard sur les pratiques réelles dans le champ privilégié de l'aménagement de son enseignement en France. Nous n'évoquerons pas la situation à cet égard en Espagne, dans le Val d'Aran, où il fait l'objet d'un développement très différent, qui entre dans le cadre espagnol et catalan de protection et de promotion des langues propres (Viaut, 2001 : 410-411).

Les questions de l'orthographe et de la présence de la variation diatopique de l'occitan dans la littérature et les médias, qui ont déjà été abordées, occupent aussi dans l'enseignement une place significative. Cela a débouché ces derniers temps sur des productions qui, partant d'un degré peu élevé de standardisation de la langue, réussissent à harmoniser la diversité sur des modèles pédagogiques communs. Or, ceux-ci s'appuient autant que possible sur les éléments normatifs existants et en cours de socialisation : orthographe, normes grammaticales régionales, etc.

Même si le contexte est peu favorable dans l'ensemble, il ne saurait faire oublier l'existence d'initiatives prometteuses provenant de la société civile et d'acteurs institutionnels. Nous mentionnerons parmi ces initiatives celle du centre de formation supérieure *Aprène* à Béziers pour les enseignants se destinant à travailler dans les écoles immersives *calandretas*. Cet organisme, créé en 1995, est un des centres opérateurs pivots de l'Institut supérieur des langues de la République française (ISLRF), établissement créé en 1996 et conventionné depuis 1997 avec le Ministère de l'Éducation nationale, également sis à Béziers, qui regroupe aussi d'autres entités assurant les mêmes services de formation et d'expertise pour les autres écoles immersives en alsacien (*Zweisprachigkeit*), basque (*Seaska*), breton (*Diwan*)¹¹ et catalan (*La Bressola*). Par rapport à la réalité plurielle de la standardisation de l'occitan, on notera que la Charte des *Calandretas* choisit, d'une part, « la graphie classique et les normes proposées par le Conseil de la langue

occitane » (art. 3.2), et établit, d'autre part, que les élèves « se familiarisent en classe, petit à petit, avec tout le domaine linguistique occitan, avec tous ses grands dialectes » (art. 3.3). Cette attention aux « grands dialectes » est aussi particulièrement pratiquée dans l'Académie de Bordeaux dont le territoire a affaire, dans l'ordre d'importance, au gascon, au languedocien et au limousin. Cela se traduit dans l'activité éditoriale du Centre d'animation pédagogique en occitan (CAPOC), créé en 2001, agissant officiellement dans le cadre académique et hébergé par le Centre départemental de documentation pédagogique des Pyrénées-Atlantiques. Les livres de lecture - une dizaine à ce jour - destinés aux élèves des petites classes sont publiés dans chacun des trois dialectes susmentionnés. La même logique a été suivie récemment pour la réalisation des deux tomes de la méthode *Òc-ben !* (Salles-Loustau dir., 2003 et 2004) destinée aux élèves des collèges et lycées avec, cette fois-ci, pour objectif, l'ensemble du domaine occitan. Toujours sur les bases de l'orthographe alibertine, les grands dialectes élus ont été les mêmes que dans le cadre du CAPOC plus le provençal. Les textes, par exemple, du tome 1 (*ibidem*, 2003) sont systématiquement proposés dans ces quatre variantes d'oc, et une page de synthèse « *Traversas* » donne explicitement accès, à travers sa diversité, aux structures communes de la langue.

4. Conclusion

Dans ce contexte-là, le manque de standardisation de l'occitan, sur le contexte duquel il nous a paru nécessaire d'insister, n'est pas ouvertement déploré. La variation en « grands dialectes » (cf. *supra*) est pour l'heure assumée non seulement comme une des réalités constitutives de l'occitan, mais aussi comme une des dimensions de la dynamique mise en œuvre pour développer son enseignement. Sachant de plus que chaque variante est utilisée comme expression linguistique d'enseignement et enseignée dans chacune des académies considérées, il est devenu normal de faire accéder les élèves aux autres variétés géographiques d'oc.

Bibliographie

Bec, P. (1972). Per una dinamica novèla de la lenga de referéncia : dialectalitat de basa e diasistèma occitan. *Annales de l'Institut d'études occitanes*. 4^e série. II:6.39-61.

- Bec, P. (1993). Le gascon : dialecte occitan? In Guillorel, H., et Sibille, J. (dir.). *Langues, dialectes et écriture : les langues romanes de France*. Actes du colloque de Nanterre (16-18/04/1992). Paris : IEO Paris, Université de Paris X. 150-155.
- Bec, P. (1956). Sur la graphie du gascon. *Annales de l'Institut d'études occitanes*. Texte reproduit dans *Ligam-Digam 2*. [1994]. 19-22.
- Blanchet, P. (1991). Pour la reconnaissance du droit des locuteurs à disposer de leur idiome. *Langage et société*. 55.85-94.
- Blanchet, P. (1992). Langue, linguistique et démocratie : plaidoyer pour une sociolinguistique appliquée. *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*. 18:1-2.9-30.
- Blanchet, P. (2001). Situation actuelle du provençal dans la conscience régionale. *Micromania*. 38.3-11.
- Blot, D., Éloy, J.-M., et Rouault, T. (2004). La richesse linguistique du nord de la France. *Insee Picardie*. 125.
- Cerquiglini, B. (1999). *Les langues de la France : rapport au Ministre de l'Éducation, de la Recherche et de la Technologie et à la Ministre de la Culture et de la Communication, avril 1999*.
- Clanché, F. (2002). Langues régionales, langues étrangères : de l'héritage à la pratique. *INSEE Première*. 830.
- Dalby, D. (1992). Le Répertoire mondial des langues : théorie et pratique. *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*. 18:1-2.141-182.
- Dalby, D. (dir.). (1993). *Les langues de France et des pays et régions limitrophes au 20^e siècle. Essai de classification des langues et parlers endogènes de France, des îles anglo-normandes, de Belgique et du Luxembourg, ainsi que des régions limitrophes en Espagne, Italie, Suisse, Allemagne et aux Pays-Bas. Répertoire des langues du monde*. Cressenville : Observatoire linguistique (« première édition expérimentale »), fascicule 1. 45 p.
- Direccion general de política lingüística. *Nòrmes ortogàfiques der aranés proposades pera Comission entara normalisacion ortogràfica dera lenga dera Val d'Aran*. Tèxt provisional. Barcelona : Departament de Cultura dera Generalitat de Catalonha.

- Francard, M. (2000). *Langues d'oïl en Wallonie*. Bruxelles : Charleroi, Liège : Bureau européen pour les langues moins répandues; Comité roman du Comité belge du Bureau européen pour les langues moins répandues.
- Héran, F., Filhon, A., et Deprez, C. (2002). La dynamique des langues de France au fil du XX^e siècle. *Population et société*. 376.
- Institut d'études occitanes. (1952). L'application de la réforme linguistique occitane au gascon. *Annales de l'Institut d'études occitanes*. II:2.148-149.
- IFOP (Institut français d'opinion publique). (2006). *Pratiques et présentations des langues régionales en Auvergne* (pour la Section régionale de l'Institut d'études occitanes). Paris : IFOP.
- Poche, B. (2001). *Les langues minoritaires en Europe*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- Salles-Loustau, J. (dir.) (2003). *Òc-ben ! Première année d'occitan*. Paris/Bordeaux : CNDP; CRDP d'Aquitaine.
- Salles-Loustau, J. (dir.) (2004). *Òc-ben ! Deuxième année d'occitan*. Paris/Bordeaux : CNDP; CRDP d'Aquitaine.
- Sumien, D. (2004). *La standardisation pluricentrique de l'occitan. Nouvel enjeu sociolinguistique, développement du lexique et de la morphologie*. Montpellier : Université Paul Valéry-Montpellier III. Thèse.
- Viaut, A. (2001). L'institution de l'occitan dans le Val d'Aran en Espagne. In Boyer, H., et Gardy, Ph. (dir.). *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan des troubadours à l'internet*. Paris : L'Harmattan. 405-412.

¹ Une deuxième manifestation s'est déroulée le 17 mars 2007 sur le même thème à Béziers et a rassemblé plus du double de personnes en présence, entre autres personnalités, du capoulier du félibrige.

² « Un enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité selon des modalités définies par voie de convention entre l'État et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage ».

³ Cette académie venait en premier en 2003 parmi celles de l'ensemble du domaine d'oc avec 17 sites bilingues publics. Venaient ensuite celle de Bordeaux avec 10 sites et celle de Montpellier avec 3 sites. Il n'y en avait pas dans les autres. Celle d'Aix-Marseille connaissait une situation particulière avec un enseignement de langue et en langue de 3 à 6 heures hebdomadaires

-
- concernant alors 3 774 élèves (renseignements enquête nationale du Ministère de l'Éducation nationale -Direction de l'enseignement scolaire DESCO, 2003).
- ⁴ Renseignements Rectorat de l'Académie de Toulouse - Conseil académique pour l'enseignement de l'occitan (CAEO).
- ⁵ Voir, à ce sujet, les résultats de l'enquête IFOP réalisée auprès d'un échantillon de 804 personnes pour le compte de la Section régionale de l'Institut d'études occitanes de l'Auvergne *Pratiques et représentations des langues régionales en Auvergne* (IFOP, 2006). Les tendances qui émanent de sondages similaires, quoique réalisés par d'autres organismes spécialisés, dans les régions Languedoc-Roussillon et Aquitaine, vont dans le même sens en affichant une compréhension moyenne de la langue qui se situe autour de 50 %. 6 % des Auvergnats interrogés déclarent savoir parler bien ou très bien (3 % et 3 %). Par ailleurs, une demande majoritaire de reconnaissance de la langue et de sa prise en compte institutionnelle s'aligne sur les mêmes tendances repérées ailleurs pour l'occitan et pour d'autres langues régionales en France.
- ⁶ Signalons comme un fait remarquable l'emploi de cette langue dans la signalétique interne des bâtiments administratifs du Conseil général du département des Pyrénées-Atlantiques (64), conjointement au basque et au français, en traduction de ce dernier.
- ⁷ L'écrit littéraire n'a ainsi que partiellement contribué à favoriser, jusque-là, la standardisation de l'occitan, si ce n'est à travers l'usage de graphies consacrées, mistralienne puis alibertine. Cette dernière est devenue dominante, mais au-delà de tendances standardisatrices auxquelles elle contribue, les usages littéraires n'ont pas signé depuis le Moyen Âge une distinction quant aux normes linguistiques de référence entre usages écrits et usages oraux traditionnels. L'écrit transcrit fondamentalement l'oralité en souscrivant en surface aux tendances standardisatrices minimales que son emploi est susceptible d'induire par l'emploi de l'écrit, particulièrement depuis un siècle et demi. Chaque écrivain occitan, depuis le XVI^e siècle au moins, écrit dans la variante primaire qui correspond à l'endroit ou à la zone géographique dont il est issu ou bien où il a vécu. Une variété résultant d'une normativisation compositionnelle comme le *rumantsch grishun* pour le romanche, ou un dialecte codifié et reconnu dans un rôle de code transversal de communication n'ont finalement pas prévalu tout au moins pour une partie de l'écrit formel. D'une part, le languedocien ou occitan central est quelques fois choisi pour remplir ce type de fonction sur une base normativisatrice demeurée d'ailleurs imprécisée depuis son émergence dans les années 1930. D'autre part, l'écrit littéraire contribue à valoriser et à légitimer les dialectes en tant que tels qui apparaissent comme les supports prestigieux, réels ou postulés, des œuvres littéraires. Un des éléments à prendre en compte dans une sociologie de la littérature occitane est justement la répartition géolinguistique de cette création en occitan.
- ⁸ C'est par exemple le cas sur une carte schématisée où l'indication « langues d'oc » apparaît comme le pendant de « langues d'oïl » (Francard, 2000 : 9). Ailleurs, deux pluriels pour le présent et pour le passé ont pu être assignés à l'ensemble d'oc à travers « les divers modes sur lesquels ces langues sont représentées, celles qui sont parlées dans le sud de la France, et que l'on appelle depuis quelques décennies occitan, alors qu'au XIX^e siècle elles étaient simplement les « langues d'oc » », sans que l'on soit plus informé que dans le cas précédent sur les sources de cette assertion (Poche, 2001 : 28).
- ⁹ w.dglflf.culture.gouv.fr
- ¹⁰ On retiendra à l'appui de cette émergence des langues d'oïl, les résultats concernant le picard dans l'enquête *Étude de l'histoire familiale*, réalisée en 1999 par l'INSEE et l'INED que le recensement fait apparaître un maintien relatif du picard dans le Nord de la France : 8,7 % chez les agriculteurs, 3,5 % chez les ouvriers et 3,7 % dans les professions intellectuelles (Blot *et al.*, 2004).
- ¹¹ Depuis 1999, *Diwan* (écoles immersives en breton) a ouvert un second centre opérateur propre à Quimper.